

DELIBERATION N° 83-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SIAUD Alain	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BERTHIER Luc	GIRARDOT Frédéric	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine).

Nombre de délégués en exercice : 62
 Nombre de délégués présents : 51
 Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de délégués votants : 58

OBJET : SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES « GESTION DES DECHETS » ET « ALPE DU GRAND SERRE »

Il est proposé de fixer le montant des subventions d'équilibre du budget principal allouées aux budgets annexes « Gestion des déchets » et « Alpe du Grand Serre ».

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs 2025 concernés, respectivement en dépenses – recettes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le montant suivant en subvention d'équilibre au budget annexe Gestion des déchets pour l'année 2025 :

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	MONTANT ATTRIBUE
Subvention BA régie administrative sans ps morale	370 000 €

- **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le montant suivant en subvention d'équilibre au budget annexe Alpe du Grand Serre pour l'année 2025 :

BUDGET ANNEXE ALPE DU GRAND SERRE	MONTANT ATTRIBUE
Subvention BA régie indus.com sans ps morale	250 000 €

- **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

